

PREFECTURE DE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE
PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CHARTRE DE L'ECO-RESPONSABILITE
DE LA PREFECTURE
ET
DES SOUS-PREFECTURES DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

OCTOBRE 2006

QUELQUES NOTIONS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La relation entre les activités humaines et l'écosystème n'est pas récente puisque ce principe était déjà intégré dans la philosophie grecque et romaine.

Cette relation évoluera progressivement avec le temps en fonction du développement technologique et industriel, puis se traduira à partir des années 1950 par une nouvelle approche liée au concept de développement durable.

Le développement durable, qu'est-ce que c'est ?

C'est "Un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs." (Rapport Brundtland - ONU 1987).

Cette définition trouve tout son sens :

⇒ Au regard de l'évolution de la population mondiale qui, dorénavant, s'accroît de plus de 100 millions d'individus par an :

1800	1920	1960	1970	2005	2025	2045	2100
1 milliard	2 milliards	3 milliards	3,5 milliards	6,2 milliards	8,5 milliards	10 milliards	11 à 14 milliards

⇒ Lorsque l'on sait que si toute l'humanité vivait comme aux USA, il faudrait pour faire face aux besoins "5 planètes" comme la Terre.

Quels sont les grands principes du développement durable ? (Source : sommet de la terre de Rio)

- ☞ Principe de précaution (*n'attendons pas l'irréparable pour agir*).
- ☞ Principe de prévention (*il vaut mieux prévenir que guérir*)
- ☞ Principe d'économie et de bonne gestion (*qui veut voyager loin ménage sa monture, et réduit ses gaspillages*).
- ☞ Principe de responsabilité (*qui dégrade doit réparer*).
- ☞ Principe de participation (*tous concernés, tous décideurs, tous acteurs*).
- ☞ Principe de solidarité dans le temps et dans l'espace (*légions à nos enfants un monde vivable, réduisons les fossés de notre monde et de nos sociétés à deux vitesses*).
- ☞ Principe de transversalité et globalité (*planification des objectifs, traduite en stratégie d'actions*).
- ☞ Principe de subsidiarité (*traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent*).

Quels est l'objectif essentiel du développement durable ?

Promouvoir un autre modèle de développement que celui adopté par les pays industrialisés depuis les cinquante dernières années. Cet objectif majeur découle de la prise de conscience simultanée des dimensions :

- ⇒ d'efficacité économique,
- ⇒ d'équité sociale.
- ⇒ de préservation de l'environnement et des ressources naturelles dans une vision à la fois globale et de long terme.

Comment atteindre cet objectif ambitieux ?

Par la prise en compte des conséquences économiques, sociales et environnementales de chaque décision en vue de trouver un bon équilibre entre elles, et de l'analyse des effets à moyen et long termes des actions engagées pour un objectif à court terme.

Quels sont les acteurs du développement durable ?

C'est l'ensemble de la société, dans ses différentes composantes, qui est concernée (*gouvernements, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations, institutions publiques ou privées, particuliers,...*).

Cette démarche ne peut toutefois réussir que si le citoyen se sent responsable des progrès à accomplir et y participe pleinement tant dans ses activités professionnelles que privées.

Qu'est-ce que l'Agenda 21 ?

C'est un véritable plan d'action mondial de développement durable pour le XXI^{ème} siècle qui a été adopté par les 171 gouvernements présents au sommet de Rio en 1992. Ce document insiste particulièrement sur la réduction du gaspillage des ressources naturelles, sur la lutte contre la pauvreté, sur la protection de l'atmosphère, des océans, de la faune et de la flore, ainsi que sur la mise en place de pratiques durables d'agriculture pour nourrir la population toujours croissante du monde.

Quels engagements pour des administrations responsables ?

Les administrations publiques sont les premières à devoir assumer leurs responsabilités en matière de développement durable. En interne d'abord en favorisant la mise en oeuvre de dispositifs pour mieux tenir compte des impératifs environnementaux, mais aussi vis à vis de l'extérieur par des actions d'information et de sensibilisation des acteurs et plus généralement de tous les citoyens.

A ce titre, l'Etat, principal acteur public, doit savoir montrer l'exemple dans son fonctionnement quotidien. Il lui revient en particulier de sensibiliser ses fonctionnaires aux bonnes pratiques d'"éco-responsabilité" qui apparaissent tout à fait compatibles avec les règles d'une bonne gestion.

Au plan national, la **stratégie nationale de développement durable (SNDD)** fixe le cadre d'intervention. Elle retient pour le pays les objectifs suivants :

- ☞ Une diminution des consommations d'eau et d'énergie par les acteurs publics et privés.
- ☞ Une amélioration de la politique immobilière de l'Etat et des collectivités publiques (*utilisation de matériaux ou de technique compatibles avec le respect de l'environnement*).
- ☞ La réduction des volumes de déchets produits en veillant à leur valorisation ou leur recyclage.
- ☞ L'amélioration de la politique des achats publics en favorisant la commande de produits et de services intégrant le développement durable.
- ☞ Une rationalisation de la gestion des flottes de véhicules.

Ceci doit se traduire, notamment, par la réalisation d'objectifs prioritaires d'ici à 2008 :

- ⇒ Transport : 20 % de véhicules propres, dont 5 % fonctionnant à l'électricité.
- ⇒ Energie : 10 % d'économie.
- ⇒ Eau : 20 % d'économie.
- ⇒ Papier : 60 % de recyclage.
- ⇒ HQE (*haute qualité environnementale*) : 20 % des nouvelles constructions de bâtiments.

Comment décliner localement le développement durable ?

Par des actions simples et adaptées faisant appel à l'implication et au sens des responsabilités de chacun, dans des domaines qui touchent tous les agents au quotidien dans leur vie professionnelle ou privée : l'eau, l'énergie, (*électricité, transports,...*), la gestion des déchets, etc...

L'EAU

Objectif SNDD : 20 % d'économie d'eau d'ici à 2008

L'eau douce ne représente que 2,5 % du stock total d'eau sur la planète; les 97,5 restant étant salés. Or, les 2/3 de l'eau douce planétaire sont concentrés dans les glaciers et la couverture neigeuse, 1/3 dans les nappes souterraines difficiles d'accès. Il ne reste que 0,3 % de l'eau douce (*soit 0,07 % de la totalité de*

(l'eau de la planète) dans les rivières, ruisseaux, réservoirs et lacs. En France, l'eau d'origine souterraine fournit 60 % de notre eau potable, il est donc essentiel de préserver sa qualité.

La consommation d'eau a été multipliée par 7 au 20^{ème} siècle, et les besoins doublent tous les 20 ans. Le rythme de la consommation d'eau évolue deux fois plus vite que celui de la croissance démographique alors que la ressource a considérablement diminué. **La pénurie d'eau est le plus grand danger qui pèse actuellement sur la planète.**

A l'heure actuelle, 1,1 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à une eau salubre, un tiers de la population mondiale est privée d'eau potable, et près de 2,5 milliards n'ont pas d'installations d'assainissement adéquates. Par ailleurs, le manque d'eau n'épargne pas les pays développés (*sécheresses estivales en France par exemple*). Dès 2030, la demande en eau pourrait dépasser l'offre. Dans ce cas, 50 % de la population mondiale serait privée de cette ressource vitale.

Le saviez-vous ?

- Une fuite, en goutte à goutte, représente pour un seul robinet 35.000 litres d'eau perdue chaque année, et 205.000 litres pour une chasse d'eau.
- En moyenne, une fuite coûtera 98 € par robinet et par an. A titre d'exemple, ce coût multiplié par 5 000 000 de fonctionnaires représenterait une dépense de 490 000 000 €.
- Laisser couler l'eau pendant que l'on se lave les mains double ou triple le volume d'eau utilisé.
- Le rejet de substances toxiques dans l'eau, même en faibles quantités, peut avoir des conséquences irréversibles sur les écosystèmes et présenter des dangers pour la santé.

Les engagements de la préfecture et des sous-préfectures de la Loire-Atlantique

La préfecture de la Loire-Atlantique s'engage :

- ☞ A généraliser dès cette année 2006, l'installation de dispositifs adaptés dans ses locaux :
 - Chasses d'eau à double commande.
- ☞ A maintenir ces installations en bon état de fonctionnement pour le confort de tous :
 - Vérification régulière des installations.
 - Réparation rapide de toute fuite ou de tout dysfonctionnement.
 - Remplacement systématique des joints défectueux.

Le fonctionnaire éco-responsable s'engage pour sa part :

- A vérifier que les robinets ne sont pas ouverts inutilement ou que ceux-ci ne gouttent pas.
- A fermer les robinets le temps de se savonner les mains.
- A régler la température de l'eau sans utiliser l'eau chaude inutilement.
- A prévenir immédiatement le service compétent en cas de fuite ou de dysfonctionnement constaté.
- A utiliser le mode économique des chasses d'eau.

L'ENERGIE

Objectif SNDD : Moins 10 % pour la consommation d'énergie d'ici à 2008

L'énergie et les transports sont au centre des paradoxes du développement durable. Tous deux sont indispensables au développement et à la croissance socio-économique, mais leur utilisation actuelle engendre des risques inacceptables pour l'humanité : épuisement des ressources naturelles non renouvelables (*notamment des combustibles fossiles*), dégradation de l'environnement (*notamment la pollution atmosphérique*) et accroissement de la fracture entre pays riches et pays pauvres, en terme d'accès aux services énergétiques.

La consommation d'énergie par habitants des pays de l'OCDE est en moyenne 10 fois supérieur à celle des régions en développement, et presque 4 fois plus que la moyenne mondiale. Elle a été multipliée par 13 en un siècle. Ce mode de développement n'est pas viable à long terme.

En 2000, les secteurs résidentiel et tertiaire en France ont dépassé pour la première fois les 100 millions de tonnes d'équivalent pétrole (*tep*), soit 46 % de la consommation d'énergie et 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le saviez-vous ?

- Une ampoule classique allumée toute la journée coûte 69 euros par an. Pour 5 millions de fonctionnaires, le fonctionnement d'une ampoule en permanence représenterait une dépense d'au moins 345 000 000 d'euros par an...
- Une ampoule basse consommation utilise 80 % moins d'énergie qu'une ampoule classique.
- Les lampes fluo-compactes consomment quatre fois moins d'énergie, durent huit fois plus longtemps, et coûtent trois fois moins cher sur leur durée de vie.
- Le chauffage idéal pour une pièce est de l'ordre de 19 ° C. Un degré supplémentaire représente 7 % de consommation énergétique en plus et autant de gaz carbonique en sus dans l'atmosphère.
- Un ordinateur de bureau avec écran nécessite de 80 à 200 w en marche, et de 20 à 60 w en veille. En 24 heures cet appareil en veille gaspille plus d'énergie qu'au cours de 3 heures d'utilisation.
- 5 000 000 d'écrans d'ordinateurs en veille représentent une dépense d'environ 37.000.000 d'euros par an

Les engagements de la préfecture et des sous-préfectures de la Loire-Atlantique

La préfecture de la Loire-Atlantique s'engage :

- ☞ A supprimer les lampes halogènes très consommatrices d'énergie.

- ☞ A généraliser dans les deux ans (2006 - 2007) l'installation de dispositifs adaptés de meilleure gestion de l'énergie dans ses locaux :
- ♦ Minuteriers dans les espaces de circulation.
 - ♦ Lampes basse consommation.

- ☞ A faire réaliser un bilan thermique en 2007, de ses installations de chauffage sur les différents sites.
- ☞ A suivre dans le cadre du contrôle de gestion à l'aide d'un tableau de bord spécifique porté à la connaissance de tous sur l'intranet la consommation d'énergie de la préfecture (*évolution de la consommation globale, consommation moyenne par m², consommation moyenne par agent*).

Le fonctionnaire éco-responsable s'engage pour sa part :

- ♦ A éteindre la lumière quand il quitte son bureau ou quand la lumière naturelle suffit.
- ♦ A éteindre la lumière dans les pièces inoccupées (*bureau, salles de réunions, sanitaires, ...*)
- ♦ A éteindre son matériel informatique lorsqu'il n'est pas utilisé (*y compris l'écran*).
- ♦ A ne pas utiliser de chauffage électrique d'appoint.
- ♦ A ne pas utiliser la position "maxi" d'un radiateur.
- ♦ A limiter l'usage des cafetières individuelles au bénéfice des services offerts par la cafétéria.

LES DEPLACEMENTS

Objectif SNDD : Baisse de 10 % des émissions de gaz carbonique pour la fonction transport des administrations

Le secteur des transports est à l'origine d'émissions de gaz responsables de pollutions locales dont les effets sont néfastes pour l'environnement et la santé, sans parler des conséquences préjudiciables sur le climat, en terme de bruit et d'occupation des sols, en terme de risques et de dommages sociaux (*accidents, congestion*). Il représente 25 % de la consommation mondiale d'énergie commerciale et utilise la moitié du pétrole produit dans le monde.

L'automobile est souvent un moyen coûteux pour se déplacer en ville. Un trajet de 1 km en ville coûte environ 0,40 €, sans compter les coûts de parking. Sur un court trajet et le moteur froid, une voiture consomme 30 % de plus. Si la climatisation est branchée en permanence, la consommation augmente de 20 % en moyenne.

La consommation de carburant est obligatoirement synonyme d'émissions de polluants, dont la plupart sont cancérigènes, et de CO₂, principal responsable de l'effet de serre. La pollution qui en découle, et à laquelle tout le monde est exposé, a également des effets néfastes importants sur la santé :

- ☞ 30 000 décès anticipés par an en France liés à la pollution atmosphérique.
- ☞ Doublement de la prévalence des maladies respiratoires depuis 20 ans.

En voiture, nous sommes plus exposés à la pollution qu'à pied ou en vélo car les systèmes d'aération qui s'y trouvent captent l'air au sol, au niveau des pots d'échappement des autres véhicules.

Par ailleurs, le manque d'activité physique modérée ou régulière a un lien direct ou indirect avec de nombreuses pathologies telles que les problèmes respiratoires, cardiaques, les allergies, ...

Ainsi, par exemple, marcher ou faire du vélo 1/2 heure par jour réduit de moitié le risque d'accident cardio-vasculaire.

Le saviez-vous ?

- Un bus pollue de 10 à 20 fois moins par voyageur transporté qu'une voiture.
- En France, la circulation de voitures individuelles a augmenté de 23 % en 10 ans.
- D'ici à une cinquantaine d'années, les experts estiment que les réserves connues de pétrole seront épuisées.
- Le Co₂, ou dioxyde de carbone, est un gaz qui met cent ans à disparaître dans l'air. Les voitures particulières sont responsables de 57 % des émissions de Co₂.
- Un déplacement urbain sur quatre est inférieur à un kilomètre.
- Une voiture bien réglée représente 20 % de pollution en moins et 10 % de carburant économisé.
- Les accélérations et décélérations intempestives maltraitent le véhicule et induisent une surconsommation de carburant pouvant aller jusqu'à 50 %.
- Une augmentation de vitesse de 10 km/h peut entraîner jusqu'à 10 % de consommation supplémentaire.
- La climatisation génère un surplus de pollution à cause d'une surconsommation de carburant de 7 % en moyenne et d'une dispersion de fluides frigorigènes équivalent à une surconsommation de 15,5 %.
- Une personne formée à la conduite écologique à une consommation inférieure de près de 12 % à celle des autres personnes.

Les engagements de la préfecture et des sous-préfectures de la Loire-Atlantique

La préfecture de la Loire-Atlantique s'engage :

- ☞ A signer en septembre 2006 avec la communauté urbaine de Nantes et la société organisatrice des transports (*SEMITAN*) un **plan de mobilité** destiné à favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail sur l'agglomération nantaise (*en application de l'accord-cadre signé fin janvier 2006 entre le ministère de la fonction publique et plusieurs syndicats de fonctionnaires*).
- ☞ En application de ce plan de mobilité, à prendre en charge sur son budget à partir d'octobre 2006 35% du coût des abonnements au transport collectif sur l'agglomération nantaise (*à travers le dispositif dit pass-partout*). Il s'agit par cette prise en charge d'aboutir à augmenter la part des agents utilisant les transports collectifs (*objectif de plus 20% d'augmentation en deux ans*) pour se rendre sur le lieu de travail.
- ☞ A mettre en œuvre en 2007 les autres dispositions contenues dans le plan de mobilité (*augmentation des places de stationnement pour les vélos à la préfecture, mise à disposition des agents d'un parc de vélos pour les déplacements professionnels, incitation au co-voiturage à travers un site internet spécialisé, etc...*).
- ☞ A mettre à disposition des agents un parc de véhicules sûrs, adaptés, et conformes aux normes anti-pollution.
- ☞ A favoriser l'utilisation de la vidéo-conférence dans toute la mesure du possible.

Le fonctionnaire éco-responsable s'engage pour sa part :

- ☞ A se renseigner sur les possibilités offertes par le plan de mobilité (*et notamment sur la formule d'abonnement pass-partout*)
- ☞ A pratiquer, le cas échéant, le co-voiturage entre collègues (*déplacement sur un même lieu et aux mêmes horaires pour des mêmes réunions, voire des réunions différentes*).
- ☞ A conduire les véhicules professionnels avec souplesse et dans le respect du code de la route.

LES DECHETS

Objectif SNDD : Recycler à 60 % les papiers de bureau d'ici à 2008

Tous les producteurs de déchets sont responsables devant la loi des conditions dans lesquelles leurs déchets sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (*code de l'environnement*). Chaque français produit en moyenne 365 kg de déchets par an.

En moyenne, chaque salarié produit 100 kg de déchets industriels banals. Le papier est devenu le premier consommable utilisé par les administrations.

La collecte est encore peu développée : 260 000 tonnes sont récupérées sur plus d'1,5 million de tonne consommée. Ainsi, le gisement potentiel demeure important malgré la destruction par l'usage, l'archivage et la dispersion géographique.

La valorisation et la bonne gestion des déchets réduit les coûts de mise en décharge et d'incinération et limite l'utilisation des matières premières.

En diminuant de façon significative la consommation de papier et en améliorant le taux de récupération, l'Etat peut économiser quelque 7 millions d'euros sur 5 ans.

Le saviez-vous ?

- Un journal met de 3 à 12 mois pour se décomposer. Les piles 50 ans, les briquets en plastique 100 ans, les pneus plus de 100 ans, les boîtes, les canettes en aluminium 100 à 500 ans, les sacs, gobelets, bouteilles en plastique de 500 à 1 000 ans, le verre 4 000 ans.
- La consommation de gobelets dans la fonction publique a été estimée à 6 millions par jour. Or, un gobelet mettra 500 ans à se décomposer s'il ne fait pas l'objet d'un recyclage approprié.
- Une cartouche d'imprimante est en plastique et renferme des substances toxiques, nocives et polluantes. Après usage, elle peut être renvoyée chez le fournisseur qui la réutilise.
- 20 000 boîtes en aluminium peuvent servir à la fabrication de la carrosserie d'une voiture.
- Avec deux bouteilles en plastique on peut fabriquer une écharpe.
- Une tonne de papier recyclé permet d'économiser de 700 à 800 litres de pétrole.
- Le papier constitue 80 % des déchets produits par une administration.
- En moyenne, un français produit 365 kg de déchets par an.
- La récupération de 250 tonnes de papier peut créer un emploi.
- Les déchets augmentent de 10 % chaque année en Europe.

Les engagements de la préfecture et des sous-préfectures de la Loire-Atlantique

La préfecture de la Loire-Atlantique s'engage dans ce domaine :

- ☞ A favoriser l'usage de la messagerie interne électronique pour la diffusion des informations de toutes natures au sein de la préfecture et des sous-préfectures (*ainsi à partir de 2007, sauf cas très particuliers, aucune note interne ne sera diffusée par le mode papier pour les personnels administratifs*)
- ☞ A mettre en place et à maintenir un dispositif, qui sera porté à la connaissance de tous, de collecte de déchets préalablement triés en vue d'en recycler la plus grande partie possible. Cet engagement suppose :
 - La mise à disposition de poubelles, bacs récupérateurs ou sacs en toile pour permettre le tri sélectif.
 - La mise à disposition d'un espace réservé au stockage des papiers usagers à recycler.
 - La mise à disposition d'un espace réservé au dépôt des cartouches d'imprimante usagées.
 - L'enlèvement par les services spécialisés des déchets non récupérables.
 - Le retraitement de tous les outils et équipements usagés (*comme les ordinateurs*).
 - Le transport des cartons et papiers recyclables vers les structures adaptées, en accordant une priorité aux entreprises d'insertion professionnelle.

Le fonctionnaire éco-responsable s'engage pour sa part :

- A utiliser le papier en "recto-verso", que ce soit pour une photocopie, une impression ou bien comme brouillon, et ne pas multiplier les impressions de documents si cela n'est pas nécessaire.
- A utiliser les feuilles mal imprimées comme brouillon, plutôt que d'utiliser des feuilles vierges ou du papier à en-tête (*4 ou 5 fois plus cher qu'une feuille vierge*).
- A privilégier le courrier électronique au courrier papier, et à éviter d'imprimer tous les courriers électroniques reçus.
- A pratiquer, dans toute la mesure du possible, le tri sélectif pour l'ensemble des déchets, sachant que le papier à recycler ne doit pas être chiffonné.
- A ne pas jeter ses cartouches d'imprimante, mais à les déposer dans l'espace réservé à cet effet par l'administration.

UNE CONTRIBUTION INDIVIDUELLE POUR UN BENEFICE COLLECTIF

Les engagements figurant dans ce document ne sont pas exhaustifs. Ils sont cependant représentatifs de ce qu'il est rapidement possible de faire en matière d'éco-responsabilité au niveau d'une préfecture sans en entraver d'une quelconque façon le bon fonctionnement, bien au contraire.

Le respect de ces engagements, globalement valables dans la vie privée également, ne peut qu'améliorer la maîtrise des coûts, faciliter la vie professionnelle de chacun et, surtout, contribuer à répondre aux réelles préoccupations relevant du développement durable.

Mais si, individuellement, il n'y a pas une prise de conscience de l'intérêt supérieur de la démarche engagée, ou si celle-ci est considérée sous le seul angle de l'économie, ce qui n'est à l'évidence pas le cas, elle est inévitablement vouée à l'échec.

A défaut d'autre choix, il appartient à chaque fonctionnaire de l'Etat, citoyen avant tout, de devenir un acteur convaincant et efficace du développement durable.

Pour y contribuer, la préfecture s'engage, en complément des points développés dans cette charte, à organiser des sessions de formation ou de sensibilisation au développement durable au bénéfice de ses agents qui ont la possibilité de s'y inscrire par l'intermédiaire du bureau de la formation et des concours.

Merci à tous

Sources :

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire - Ministère de l'écologie et du développement durable